



Question orale de M. COOLS : Les économies d'énergie à la piscine Longchamp.

M. Cools précise que la piscine Longchamp est le bâtiment communal le plus énergivore. Des initiatives ont déjà été prises par le passé pour réduire la consommation énergétique de la piscine (nouvelles chaudières, traitement pilote des chloramines en Belgique,...). Un objectif de sobriété est émis dans le volet Administration du plan d'action Climat pour l'ensemble des bâtiments communaux. Quelles sont les initiatives envisagées pour permettre à la piscine Longchamp de remplir cet objectif de sobriété ?

M. l'Echevin Biermann confirme que, par son affectation et son fonctionnement, la piscine est le bâtiment le plus énergivore de l'administration.

Vu que l'ensemble des 98.000 m² de bâtiments communaux est monitoré dans le cadre du plan PLAGE (Plan local d'action pour la gestion énergétique), on connaît de façon précise les consommations de la piscine, dont la superficie s'étend sur 3.280 m².

En 2024, la piscine a consommé 2.423 MGh (mégawatt-heure). Il s'agit d'une consommation spécifique de 4.556 KW (kilowatt) par an et par m², qui correspond à une diminution de 18 % par rapport à la consommation de 2019, année de référence du plan PLAGE.

Cette réduction a été possible grâce aux travaux menés depuis lors en vue de l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements techniques. Il s'agit en l'occurrence du remplacement de la cabine à haute tension, qui a permis de réduire les pertes induites par le transformateur, puis du remplacement des pompes des bassins par des pompes à débit variable, qui a abouti à une économie d'électricité de 40 MGh/an (soit 100 MGh d'énergie primaire), et enfin du « relighting » de la piscine grâce au remplacement des TL des blocs d'éclairage de secours et des spots aquatiques par d'autres lampes Led, qui a permis de réaliser une économie d'énergie de 114 MGh/an (soit 285 MGh d'énergie primaire).

Cependant, malgré tous ces efforts, le potentiel d'économies d'énergie de la piscine Longchamp demeure largement inexploité en raison du classement de ce bâtiment. En effet, malgré l'ensemble des propositions déjà formulées par les services communaux auprès de la Commission des monuments et sites et de la Direction du patrimoine culturel (DPC), le Collège n'est pas encore parvenu à conclure un accord pour l'isolation de la toiture et de la poutre périphérique et le remplacement des châssis et vitrages de la façade. Le Collège souhaiterait également pouvoir poser des panneaux photovoltaïques sur la toiture de ce bâtiment, qui date de 1970. Les services communaux travaillent actuellement à la constitution d'un dossier d'appel d'offres en vue de désigner un bureau chargé d'établir un masterplan pour la rénovation des éléments nécessitant l'accord de la Commission des monuments et sites.

Parmi les mesures de sobriété énergétique, il y a lieu de citer la réduction d'un demi-degré de la température (de 27,5°C à 27°C), opérée depuis la crise du covid, et la récente campagne de sensibilisation visant à inciter les nageurs à prendre des douches plus courtes. Le timing des douches est donc passé de 30 à 20 secondes et les panneaux affichant « maximum deux minutes » ont été placés dans chaque douche de la piscine.

D'autres mesures de sobriété sont également prévues, notamment la diminution de la température des douches de 38°C à 35°C, une campagne de sensibilisation du personnel nettoyant sur l'usage de l'eau et la mise en place d'un système de récupération de l'eau.

Grâce à l'excellente collaboration de M l'Echevin Wyngaard et du personnel de la piscine, le placement d'un système de Led UV a permis des économies d'énergie qui se chiffrent à plus de 23.000 € sur une année d'exploitation

M. Cools rappelle qu'en cas de refus de la part de la Commission des monuments et sites, il y a une possibilité de recours auprès du gouvernement régional, qui aurait à assurer un arbitrage entre l'économie d'énergie et le respect du patrimoine.